



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SERVICE DES PRIX ET DOTATIONS

Prix John-Hirsch

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter une candidature au Conseil des Arts du Canada :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du prix, les candidats admissibles ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant du prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions sur certains aspects du prix ou du processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections et joint tous les documents d'appui requis.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

1^{er} octobre 2011

Si la date limite tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Le formulaire de mise en candidature dûment rempli, accompagné de tous les documents d'appui requis doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Le Conseil des Arts du Canada n'accepte pas les mises en candidature incomplètes, envoyées après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

Renseignements supplémentaires

Janet Riedel Pigott, agente de programme

Service des prix et dotations

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

janet.riedel@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4116

ATS : 1-866-585-5559

PRG03F 08-11



LIGNES DIRECTRICES

<p>Description du prix</p>	<p>Le Prix John-Hirsch a été créé en 1995 avec l'objectif de reconnaître les jeunes metteurs en scène ou ceux qui poursuivent depuis peu leur développement artistique dans cette profession et dont le travail préfigure des accomplissements majeurs sur le plan de l'excellence et de la vision artistique. Deux prix de 6 000 \$ sont attribués tous les deux ans, à chacune des communautés théâtrales anglophone et francophone respectivement.</p> <p>À son décès en 1989, l'éminent metteur en scène John Hirsch a légué un don au Conseil des Arts du Canada pour aider et encourager les metteurs en scène au Canada. Le prix John Hirsch rend hommage à l'extraordinaire contribution de M. Hirsch au théâtre au Canada, notamment à titre de fondateur du Manitoba Theatre Centre, de chef du département du théâtre à la télévision anglaise de Radio-Canada et de directeur artistique du Stratford Festival.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Candidats proposés</p> <p>Les candidats doivent avoir au plus dix ans d'expérience en tant que metteur en scène professionnel au théâtre et être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus de vivre au Canada.</p> <p>Ils doivent également satisfaire à la définition d'un artiste professionnel, telle que l'entend le Conseil des Arts du Canada, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● avoir une formation spécialisée dans le domaine (pas nécessairement dans des établissements d'enseignement); ● être reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); ● être engagé à consacrer plus de temps à sa pratique artistique, si la situation financière le lui permet; et ● avoir déjà présenté des œuvres en public par le passé. <p>Les candidats proposés confirment leur admissibilité dans l'Acceptation de la mise en candidature (Partie C du formulaire) et par leur curriculum vitae (Partie F du formulaire).</p> <p>Auteurs de la mise en candidature</p> <p>Les auteurs de la mise en candidature doivent aussi être canadiens et être des membres de la communauté canadienne professionnelle du théâtre.</p>
<p>Montant du prix</p>	<p>Deux prix de 6 000 \$ peuvent être attribués en 2011-2012.</p>

<p>Processus de mise en candidature</p>	<p>Les candidats ne sollicitent pas eux-mêmes le prix mais doivent être proposés par des personnes admissibles.</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de rassembler la documentation requise et de la soumettre avec le formulaire de mise en candidature ci-joint. Les auteurs de la mise en candidature doivent s'assurer que les documents sont conformes aux exigences fournies dans les présentes lignes directrices et le formulaire.</p>
<p>Évaluation des mises en candidature</p>	<p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus de l'évaluation par les pairs. Les propositions sont évaluées par un comité de pairs composé de professionnels chevronnés, choisis pour leur expertise dans le domaine. Ils sont également choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des sexes, des groupes d'âge, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Un comité de langue française évalue les candidatures soumises par la communauté du théâtre francophone et un comité de langue anglaise évalue celles qui sont soumises par la communauté anglophone.</p> <p>Le comité d'évaluation peut décider de ne pas décerner de prix dans une année particulière, s'il détermine qu'aucun candidat ne s'est démontré suffisamment méritoire.</p> <p>Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, les candidats sont invités à lire le document du Conseil des Arts du Canada sur l'évaluation par les pairs, qu'ils peuvent consulter sur le site web.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs évalue les candidats selon le potentiel d'excellence artistique qu'ils ont démontré en tant que metteurs en scène.</p>

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en candidature	<p>Délai de réponse</p> <p>Les lauréats seront avisés personnellement des résultats par téléphone environ quatre mois après la date limite de mise en candidature. Leur proposant sera avisé par écrit peu après.</p> <p>Les candidats non retenus et leurs proposants recevront les résultats par écrit peu avant l'annonce publique des lauréats (qui pourrait avoir lieu plus de quatre mois après la date limite du concours).</p> <p>Exception faite des lauréats, le Conseil des Arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p>Présentation de la mise en candidature</p> <p>Il incombe aux auteurs de la mise en candidature de fournir tous les renseignements et documents demandés. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis.</p> <p>Une seule copie du formulaire de mise en candidature est requise. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'évaluation de chaque candidature : cette méthode permet de garantir que toutes les candidatures sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont cependant acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publié sur Internet. Aux termes de la Loi sur l'accès à l'information, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p>Conditions rattachées à ce prix</p>	<p>Les conditions à respecter seront précisées dans l’avis d’attribution du prix si la mise en nomination est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous</p> <p>Une fois avisés, les lauréats doivent confirmer leur intention d’accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des Arts du Canada n’en aura pas fait l’annonce officielle.</p> <p>Tous les documents d’appui soumis deviendront la propriété du Conseil des Arts du Canada et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix.</p> <p>Les lauréats doivent accepter que leur photo et tout renseignement public à leur sujet soient utilisés pour la promotion du prix et à d’autres fins promotionnelles du Conseil des Arts du Canada. Ils doivent en outre accepter de participer pleinement à toutes les activités rattachées au prix, y compris les conférences de presse, les cérémonies, les réceptions et d’autres événements connexes.</p>
<p>Lauréats des dernières années et les membres du comité de pairs</p>	<p>Veillez visiter www.conseildesarts.ca/prix/john_hirsch_fr pour la liste cumulative des lauréats du Prix John Hirsch. Vous pouvez aussi consulter les communiqués affichés sur cette page web pour connaître les noms des évaluateurs.</p>



Prix John-Hirsch

Les renseignements inscrits sur cette page et la suivante ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom de l'auteur de la mise en candidature :

Nom de famille

Premier et second prénom

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

IDENTIFICATION DU CANDIDAT (à remplir par l'auteur de la mise en candidature)

Nom du candidat : M^{me} M.

Année de naissance (facultatif) : _____

Nom de famille

Premier et second prénom

Adresse postale :

Rue et numéro d'appartement ou de bureau

Ville

Province ou territoire

Code postal

Téléphone (domicile)

Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

DÉCLARATION DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi?

(Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil en français en anglais

À titre d'auteur de la mise en candidature pour le Prix John-Hirsch :

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et affirme que le candidat y satisfait;
- je confirme que je suis Canadien et membre de la communauté canadienne professionnelle du théâtre;
- j'accepte les conditions du prix énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada;
- je reconnais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (**une signature originale est requise**)

Date

ACCEPTATION DE LA MISE EN CANDIDATURE DU CANDIDAT (à remplir par le candidat)

Autorisez-vous le Conseil des Arts du Canada à inscrire votre nom et votre adresse sur sa liste d'envoi?

(Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil.) Oui Non

Je préfère communiquer avec le Conseil en français en anglais

À titre de candidat pour le Prix John-Hirsch :

- je suis citoyen canadien résident permanent du Canada, conformément à la définition de Citoyenneté et Immigration Canada.
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au prix décrits dans les lignes directrices et affirme que j'y satisfais;
- j'accepte les conditions du prix énoncées dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada;
- je reconnais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature

Date

UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE



**Conseil des Arts
du Canada**

**Canada Council
for the Arts**

FORMULAIRE DE MISE
EN CANDIDATURE DE 2011

Prix John-Hirsch

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Le Conseil des Arts du Canada n'exige qu'un seul exemplaire du formulaire. Imprimez ou écrivez en caractères d'imprimerie à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande rempli ne doit pas être relié (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).
- Si vous remplissez le formulaire à l'ordinateur, veuillez respecter la présentation ci-dessous.

PARTIE A – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE OU DE TRAVAIL DE L'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE ET DU CANDIDAT

Nom de l'AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE:

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

Nom du CANDIDAT :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville

Province ou territoire

PARTIE B – DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE (à remplir et à signer par l'auteur de la mise en candidature)

En **1 500 mots** ou moins, dites pourquoi vous proposez cet individu pour le Prix John-Hirsch. N'oubliez pas de signer la déclaration (une signature originale est requise). Veuillez imprimer sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po, imprimées d'un seul côté.

Veuillez inclure dans votre déclaration :

- depuis combien de temps et à quel titre vous connaissez le candidat
- les réalisations artistiques du candidat et l'importance de sa contribution à travers sa carrière
- comment et pourquoi le candidat satisfait aux objectifs du Prix John-Hirsch.

PARTIE C – CURRICULUM VITAE DU CANDIDAT

Veuillez fournir un curriculum vitae à jour pour le candidat, lequel souligne ses réalisations artistiques en théâtre.

Le curriculum vitae doit comprendre une brève déclaration de la part du candidat indiquant à quel moment et en quelle capacité le candidat marquerait le début de son expérience en tant que metteur en scène professionnel de théâtre (au plus dix ans avant la date de cette mise en candidature).

PARTIE D – ÉNONCÉ DU CANDIDAT

Veillez soumettre un énoncé décrivant vos buts artistiques personnels, en expliquant clairement ce qui, à votre avis, est nécessaire pour la réalisation de votre potentiel comme metteur en scène. Décrivez de façon aussi précise que possible dans quelle direction vous aimeriez poursuivre votre développement à l'avenir. N'oubliez pas de signer cet énoncé d'artiste (une signature originale est requise).

Veillez présenter un énoncé de **1 500 mots** ou moins, imprimé d'un seul côté sur des feuilles de papier blanc distinctes de 8½ po x 11 po.

PARTIE E – LETTRE D'APPUI

Veillez aussi inclure une lettre d'appui signée, de **1 500 mots** ou moins, d'un autre professionnel du théâtre canadien. **Une signature originale est requise.**

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous d'écrire le nom du candidat sur tous les documents que vous soumettez.

Vous devez joindre la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.

- Identification de l'auteur de la mise en candidature
- Identification du candidat
- Déclaration de l'auteur de la mise en candidature (une signature originale est requise)
- Acceptation de la mise en candidature du candidat e (une signature originale est requise)
- PARTIE A – Nom et lieu de résidence ou de travail de l'auteur de la mise en candidature et du candidat
- PARTIE B – Déclaration de mise en candidature (1 500 mots ou moins, une signature originale est requise)
- PARTIE C – Curriculum vitae du candidat
- PARTIE D – Énoncé du candidat (1 500 mots ou moins, une signature originale est requise)
- PARTIE E – Lettre d'appui (1 500 mots ou moins, une signature originale est requise)

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Prix et dotations

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8